



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Objet de la consultation

**Déploiement de compteurs d'électricité communicants AMM  
sur la commune de Dreux**

### Entité adjudicatrice

GEDIA SEML  
7 Rue des Fontaines 28100 DREUX

### Date limite de remise des offres

Date : 26/08/2022  
Heure : 17h00

# Sommaire

## Table des matières

<b>1. Objet du marché .....</b>	<b>3</b>
1.1 Décomposition en lots .....	3
1.2 Durée du marché – Reconduction – Délais d’exécution.....	3
<b>2. Organisation de la consultation .....</b>	<b>3</b>
2.1 Procédure de passation.....	3
2.2 Dispositions relatives aux groupements .....	3
2.3 Variantes libres .....	4
2.4 Variantes obligatoires.....	4
2.5 Modification de détail au dossier de consultation.....	4
2.6 Délai de validité des offres .....	4
<b>3. Contenu du dossier de consultation.....</b>	<b>4</b>
<b>4. Retrait du dossier de consultation.....</b>	<b>5</b>
<b>5. Présentation des candidatures et des offres .....</b>	<b>5</b>
5.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures : .....	5
5.2 Éléments nécessaires au choix de l’offre.....	6
<b>6. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché .....</b>	<b>7</b>
6.1 Jugement des candidatures .....	7
6.2 Jugement des offres.....	7
6.3 Négociation .....	8
6.4 Attribution du marché .....	8
<b>7. Conditions d’envoi et de remise des candidatures et des offres .....</b>	<b>8</b>
7.1 Conditions de remise des candidatures et des offres .....	8
7.2 Dématérialisation.....	9
<b>8. Renseignements complémentaires.....</b>	<b>9</b>
<b>9. Procédures de recours.....</b>	<b>10</b>

---

## 1. Objet du marché

---

La consultation a pour objet le déploiement de compteurs d'électricité communicants AMM (Advanced Meter Management) à savoir la dépose des compteurs existants et la pose d'environ 17 000 compteurs d'électricité communicants sur le territoire de GEDIA, gestionnaire du réseau d'électricité.

La prestation sera réalisée sur 8 zones de déploiement (ZDD) qui concernent la commune de Dreux et de façon très marginale les communes de Vernouillet, Luray et Sainte Gemme Moronval.

Les quantités de compteurs indiquées correspondent aux compteurs existants sur le territoire de GEDIA avant le lancement de la consultation. Elles sont données qu'à titre indicatif et peuvent évoluer sous réserve des évolutions structurelles du territoire.

### 1.1 Décomposition en lots

La consultation n'est pas allotie du fait des raisons suivantes :

- L'atteinte d'une volumique de travail suffisante pour intéresser le marché économique
- L'importance des coûts d'OPC pour GEDIA en cas d'attribution de marchés multiples
- L'importance des coûts de formation des titulaires pour GEDIA en cas d'attribution de marchés multiples
- L'importance des coûts d'affectation de certains matériels aux titulaires pour GEDIA en cas d'attribution de marchés multiples

### 1.2 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché est de 16 mois. Les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

Le marché ne sera pas reconduit.

---

## 2. Organisation de la consultation

---

### 2.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par l'entité adjudicatrice.

### 2.2 Dispositions relatives aux groupements

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement. Toutefois, GEDIA précise qu'en cas d'attribution du marché à un groupement, il serait préféré une attribution à un groupement solidaire.

Il n'est pas possible pour les soumissionnaires de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Il n'est pas possible pour les soumissionnaires de présenter pour le marché plusieurs offres en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 Variantes libres

La proposition de variante libre est autorisée sauf sur les thématiques concernant les prescriptions techniques relatives aux travaux de dépose et pose de compteurs.

Dans le cadre de la présente consultation, l'entité adjudicatrice impose aux candidats la remise d'une offre de base avec leur(s) offre(s) variante(s) libre(s).

### Modalités de présentation des variantes libres :

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

La proposition d'une variante libre sera présentée dans **un acte d'engagement distinct** de celui de l'acte d'engagement de la solution de base sur lequel sera indiqué qu'il s'agit d'une proposition de variante libre.

Les candidats présenteront un dossier spécifique variantes libres comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante libre qu'ils proposent. L'objet de chaque variante libre devra être décrit précisément. Ils indiqueront, en outre les répercussions de chaque variante libre sur le montant de leur offre de base.

## 2.4 Variantes obligatoires

Il n'est pas prévu de variantes obligatoires.

## 2.5 Modification de détail au dossier de consultation

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse électronique qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire que le candidat s'assure de la validité de l'adresse et vérifie très régulièrement les messages reçus.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

# 3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier de clauses techniques particulières (CCTP) et les annexes suivantes :
  - Annexe 1 Schéma de câblage GEDIA
  - Annexe 2 Catalogue des GRIP et NON GRIP
  - Annexe 3 Zone de déploiement
  - Annexe 4 Lexique
- Le cadre de réponse

## 4. Retrait du dossier de consultation

---

L'entité adjudicatrice informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site internet de Gedia. Le lien de téléchargement sera indiqué sur la plateforme BOAMP.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Le candidat vérifiera également que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise et redirigées vers les "courriers indésirables".

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par l'entité adjudicatrice fait foi.

## 5. Présentation des candidatures et des offres

---

**Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous définies rédigées en langue française.**

Les formulaires DC1 et DC2 peuvent être utilisés ; ils sont disponibles sur :  
(<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

### 5.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

#### 5.1.1 Situation juridique

- Document de registre professionnel : Extrait du registre pour la vérification d'aptitude à exercer son activité professionnelle
- Attestation de redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique
- Attestation d'engagement juridique des opérateurs invoqués à l'appui de la candidature : pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### 5.1.2 Capacités

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

- Présentation d'une liste de références les plus représentatives de son activité avec une description de l'objet, les missions réalisées, le nom de la(les) personne(s) en charge des prestations, le montant, l'année et le lieu. Le candidat présentera notamment les missions qu'il a effectuées qui sont de nature strictement identiques avec l'objet du marché et ce dans les 24 mois antérieurs à la publicité du présent marché.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par l'entité adjudicatrice s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

En vertu de l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique, dans le cadre de leur candidature, il est exigé que les candidats joignent une traduction en français aux éléments rédigés dans une autre langue.

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

- D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;
- D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur <https://www.boamp.fr/>

De plus, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir à l'entité adjudicatrice les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Enfin, selon les dispositions de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, l'entité adjudicatrice accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R. 2143-3.

Les candidats peuvent constituer ou réutiliser un DUME dans sa version électronique via l'une des url suivantes : <https://ec.europa.eu/tools/espdl/> OU <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Il est précisé que l'entité adjudicatrice n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

## 5.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- Un acte d'engagement (AE) complété.

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation de l'entité adjudicatrice.

- Le cadre de réponse complété (éléments répondant aux critères d'attribution définis à l'article 6.2 du présent Règlement de la Consultation).
- Habilitations Electriques B2T, B2V, B2, BC : Les candidats devront présenter dans leur offre les habilitations de leur personnel qui interviendront pour la réalisation des travaux demandés, le cas échéant la preuve que les habilitations seront effectives au début prévisionnel de l'exécution du marché.
- Tout autre document que le candidat jugera utile.

Les documents du dossier de consultation, à l'exception de ceux visés ci-dessus ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par l'entité adjudicatrice font foi.

## 6. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché

### 6.1 Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles** en adéquation avec les prestations à réaliser. Conformément à l'article R. 2144-3 du Code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

### 6.2 Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<p><b>Qualité de la prestation du prestataire et son organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous critère 1 : Méthodologie de la réalisation de la prestation 50%</li> <li>- Sous critère 2 : Méthodologie de la gestion des stocks (matériel remis par GEDIA et déposés par le prestataire) 25%</li> <li>- Sous critère 3 : Pertinence du planning dont Qualité de la prise de rendez-vous en cohérence avec l'identité locale de l'entreprise 25%</li> </ul>	<p><b>40 %</b></p>
<p><b>Qualité de l'équipe du prestataire affectée au présent projet</b></p> <p>Composition des équipes dédiées au projet (sur la base des CV fournis présentant les expériences et les formations, particulièrement sur le respect du travail en toute sécurité des équipes)</p>	<p><b>20 %</b></p>
<p><b>Prix</b></p> <p>Le jugement des offres financières se fera sur la base des montants indiqués dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE). La note financière sera calculée selon la formule suivante :</p> <p><b>NP = P0/P * 100</b></p> <p>NP : note pour le critère prix P : prix de l'offre étudiée P0 : prix de l'offre conforme la moins chère</p>	<p><b>40 %</b></p>

## 6.3 Négociation

L'entité adjudicatrice procèdera à l'analyse des offres des candidats sur la base des critères de sélection des offres et se réserve la possibilité d'engager les négociations qu'avec les 3 candidats les mieux classés.

Les négociations pourront éventuellement se dérouler par phases successives. L'entité adjudicatrice pourra réduire le nombre de candidats à chaque phase. L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie après classement des offres.

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

Sera déclarée comme irrégulière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin de l'entité adjudicatrice, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation.

## 6.4 Attribution du marché

La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer son offre. Toutefois, **la signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution du marché.**

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de **5 jours** à compter de la demande de l'entité adjudicatrice. À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

# 7. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

## 7.1 Conditions de remise des candidatures et des offres

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : [marche-ao@gedia-dreux.com](mailto:marche-ao@gedia-dreux.com). Une copie des documents doit être envoyée sous format papier et électronique (clé USB) par voie postale en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

- 7 Rue des Fontaines, 28109 DREUX

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de télécharger leur proposition suffisamment à l'avance pour que le téléchargement soit effectif avant les date et heure limites de remise des candidatures ou des offres ; aucun pli reçu hors délai ne pourra être pris en compte, pour quelque motif que ce soit. Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.



## 7.2 Dématérialisation

Les candidats téléchargent gratuitement le dossier de consultation en ligne. La candidature et l'offre devront obligatoirement être transmises par voie électronique.

Modification des documents de la consultation : Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse électronique qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire que le candidat s'assure de la validité de l'adresse et vérifie très régulièrement les messages reçus. La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile.

Dépôt d'une candidature ou d'une offre dématérialisée : Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur candidature ou leur offre au dernier moment. Il est recommandé aux candidats d'utiliser des formats de fichiers courants (.doc / .rtf / .pdf / .xls), de ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" et de traiter préalablement tous les fichiers envoyés à l'anti-virus.

Les candidats s'assureront que la taille des documents transmis et la connexion permettent un chargement dans les délais.

Copie de sauvegarde : Le candidat doit effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier et électronique à l'adresse indiquée ci-dessous, et sur support physique électronique.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : "NE PAS OUVRIR - Copie de sauvegarde - Intitulé de la consultation". Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte dans les cas décrits à l'article 2 II de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Signature du marché : Les candidats sont informés que la signature n'est pas exigée pour la remise des candidatures et des offres et que seul le candidat dont l'offre est retenue aura à signer l'acte d'engagement. La personne physique signataire devra justifier de son habilitation à engager l'entreprise et pourra signer électroniquement.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher de nos services via l'adresse mail : [marche-ao@gedia-dreux.com](mailto:marche-ao@gedia-dreux.com)

## 8. Renseignements complémentaires

Le contact est : Samet KOCAS (02 37 65 00 04 – 06 73 00 51 77)

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande par écrit :

- De manière électronique, sur l'adresse mail : [marche-ao@gedia-dreux.com](mailto:marche-ao@gedia-dreux.com)
- Seules les demandes adressées **au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres**, feront l'objet d'une réponse de la part de l'entité adjudicatrice.

Une réponse sera adressée au plus tard 5 jours ouvrés avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats.

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ou des offres* du présent document.

**Adresse pour l'envoi d'une copie de sauvegarde : GEDIA, 7 Rue des Fontaines 28100 DREUX**

## **9. Procédures de recours**

---

Concernant la présente consultation, le tribunal compétent pour tout recours est le suivant : Tribunal de Grande Instance de Chartres – 3 rue Saint-Jacques 28019, Chartres cedex

Les voies et délais de recours dont dispose le candidat sont :

-Référé précontractuel judiciaire prévu aux articles L.1441-1 à L.1441-3 du Code de procédure civile, aux articles 2 à 10 de l'Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, aux articles 2 et 3 du décret n)2009-1456 du 27 novembre 2009 et à l'article D.211-10-2 du Code de l'Organisation Judiciaire et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

-Référé contractuel prévus aux articles 11 à 20 de l'Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 et à l'article D.211-10-2 du Code de l'Organisation Judiciaire et pouvant être introduit qu'après la signature du contrat. Il peut être introduit au 31<sup>ème</sup> jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de publication d'avis d'attribution, au plus tard dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) .....

Agissant en qualité de .....

Nom et adresse de l'entreprise : .....

.....

.....

**déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique.**

*N.B. : Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du Code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.*

## Documents de preuve disponibles en ligne :

Adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet : .....

- Renseignements nécessaires pour y accéder : .....

.....

.....

Fait à.....

Le.....

Signature .....

.....